

AVANTAGES

- Vous pouvez gratuitement bénéficier d'au maximum 36 séances de réadaptation pluridisciplinaire (remise en condition physique, psychologie de la douleur, kinésithérapie...), organisées dans un centre de réadaptation agréé. Fedris paie la partie non remboursée par la mutuelle (ticket modérateur).
- Fedris intervient dans vos frais de déplacement pour vous rendre aux séances de réadaptation.
- Avec l'accord de votre employeur, vous pouvez bénéficier d'une intervention ergonomique qui peut être une analyse de vos conditions de travail ou une formation au sein de votre entreprise. Cette intervention vous permettra de reprendre le travail dans de meilleures conditions.
- Vous pouvez reprendre le travail pendant votre traitement. Sachez que Fedris n'intervient pas dans votre perte de salaire éventuelle. Vous pouvez suivre le traitement en dehors de vos heures de travail.

CONTACT

Fedris
Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles

☎ 02 272 29 13

✉ preventiondos@fedris.be

Pour plus d'informations, consultez notre site. www.fedris.be (Victime > Maladies professionnelles > Programme de rééducation lombaire)

WWW.FEDRIS.BE

FEDRIS

AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS



ER: Pascale Lambin, Fedris, Avenue de l'Astronomie 1, 1210 Bruxelles • Dépôt légal : D/2019/14.014/21

FEDRIS

AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

FEDRIS

AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

**EN ARRÊT DE TRAVAIL
À CAUSE DE
MAUX DE DOS ?**

.be

En Belgique, de nombreuses personnes souffrent du dos. Pour éviter les maux de dos persistants, il est préférable de ne pas se reposer trop longtemps. Rester actif est la clé d'un bon traitement de votre dos.

Mais des séances de réadaptation peuvent aussi être une solution. Et il se pourrait même que cela soit gratuit.

Vous travaillez dans le secteur privé ou dans une administration provinciale ou locale et vous devez rester régulièrement chez vous en raison de douleurs au dos ?

Le programme Prévention des maux de dos de Fedris vous offre la possibilité de bénéficier gratuitement d'au maximum 36 séances de réadaptation multidisciplinaire (kinésithérapie, ergothérapie, ...).

POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

Pour pouvoir bénéficier d'au maximum 36 séances dans un centre de réadaptation, il y a trois critères à respecter.

1. Secteur privé, commune ou province

Vous travaillez dans le secteur privé ou dans une administration provinciale ou locale. Ce programme ne s'adresse pas aux indépendants ni au personnel fédéral, régional ou communautaire.

2. Travail contraignant pour le dos

Votre médecin du travail estime que votre travail est contraignant pour le dos (port de charges lourdes, vibrations mécaniques ou contrainte ergonomique).

3. Arrêt de travail à cause de douleurs lombaires

Au moment où le médecin du travail ou le médecin du centre de réadaptation signe votre demande :

a) vous êtes en arrêt de travail depuis 4 semaines au minimum et 6 mois au maximum, à la suite de maux de dos ou d'une opération chirurgicale au niveau de la colonne lombaire ou

b) vous êtes en arrêt de travail depuis au moins 1 semaine à la suite de maux de dos et vous avez déjà été en arrêt de travail à la suite de maux de dos pendant au moins 3 semaines au cours des 12 mois précédant le présent arrêt de travail ou

c) vous travaillez, mais le point a ou le point b ci-dessus s'est déjà appliqué à vous par le passé et vous avez bénéficié d'un travail adapté ou avez été affecté(e) à une autre fonction lorsque vous avez repris le travail (par ex. temps partiel). Votre médecin du travail doit le constater lors d'un examen de reprise du travail.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1. Imprimez le formulaire « Prévention des maux de dos - demande de réadaptation fonctionnelle » et demandez à votre médecin du travail de compléter le recto. Cette visite est gratuite. Avant ou après la visite chez le médecin du travail, vous pouvez demander à un centre de réadaptation de remplir le verso. La liste des centres avec lesquels Fedris collabore est disponible sur www.fedris.be (Professionnel > Maladies professionnelles > Programme de rééducation lombaire).

2. Votre médecin du travail envoie le formulaire de demande à Fedris (ou seulement une copie si le centre n'a pas encore rempli le verso).

3. Fedris vous indique si vous pouvez suivre le programme de réadaptation.

4. Vous avez l'autorisation de suivre le programme ? Prenez alors un rendez-vous dans un centre de réadaptation. Vous pouvez commencer votre première séance immédiatement.

Si le verso du document n'est pas encore rempli, le centre de réadaptation le complétera et enverra le formulaire à Fedris.

